



ENTRE-NOUS

BULLETIN MUNICIPAL N° 19 DE BROTTTE-LES-LUXEUIL (mois d'octobre, novembre et décembre 2018)

BILLET D'HUMEUR

L'année 2018 est arrivée à son terme. La France a connu la fausse fin d'expulsion des zadistes à Notre-Dame-des-Landes, une grève « particulière » à la SNCF, la victoire des bleus en finale de la coupe du monde de football, l'incroyable « affaire Benalla » et, pour faire bref, l'apparition du ras le bol fiscal particulièrement illustrée par les gilets jaunes.

Dans ce « malström » notre village tente de tenir le cap. Tout n'a pas pu être réalisé ; par exemple l'aire de jeux pour nos enfants, la construction du hangar polyvalent et la mise aux normes de notre cimetière. Qu'on se rassure cela sera fait en 2019 mais d'autres actions ont pu être menées à terme et j'aurai l'occasion d'en faire la liste dès la fin de mon mandat.

Pour l'heure je n'ai qu'un souhait pour l'ensemble des administrés de notre Commune: qu'on continue à accueillir de nouveaux habitants comme nous l'avons fait jusqu'ici . C'est à ce prix que notre village échappera à une mort certaine.

Et pour finir je vous présente pour cette nouvelle année mes vœux les plus sincères de bonheur et de santé.

Bonne lecture.

Votre Maire, Bernard GIRE

RAPPEL

Les parents qui ne souhaitent pas voir leurs enfants en photo dans les articles d'ENTRE-NOUS ou sur le site internet de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du Maire.

Sommaire

Billet d'humeur, Rappel, Réunion du Conseil : page 1
Réunion du Conseil, Le nettoyage du cimetière : page 2
La vie des associations, Réunion du Conseil : page 3
Cérémonie du 11 novembre, Etat civil, Noël des enfants, Repas des aînés. : page 4

REUNIONS DU CONSEIL

Séance du 30 novembre 2018 :

Absente excusée : Sylviane CLEMENT

Convention avec le SIEB (Syndicat Intercommunal des Eaux de Breuches) :

Par délibération du 20 novembre 2018, le SIEB propose ses services afin d'effectuer les mesures de débit et de pression des dispositifs de lutte contre l'incendie tous les 3 ans.

Cette convention établie entre le SIEB et la Commune est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail avec également accusé de réception.

La participation financière est de 25 € H.T par dispositif contrôlé.

Le Maire demande au Conseil d'accepter cette convention eu égard à l'impossibilité pour la Commune de réaliser ce type de mesure, de l'autoriser à la signer et enfin d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Approbation du règlement d'affouage :

Le Maire donne lecture au Conseil du règlement d'affouage pour la campagne 2018/2019 pour les parcelles 28, 29, 30 et 33 et insiste tout particulièrement sur les dégradations commises par certains

Suite page 2

affouagistes. Tout manquement constaté sera passible d'une indemnité forfaitaire au minimum égale à 90,00 €.

Le maire indique par ailleurs, suite à la démission de Patrice BILLARD, que les garants sont les suivants : Christian CHAMPLOY, Roland CHAMPLOY et Alain PETITCOLIN.

Le Maire demande au Conseil d'approuver ce règlement et de l'autoriser à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Approbation du règlement d'affouage :

Le Maire indique au Conseil que le nombre d'affouagistes est de 21 personnes. Le nombre de stères prévisibles est de 430 sur ces parcelles ainsi que 70 stères de chablis.

Le Maire propose de fixer la taxe d'affouage à 140,00 € pour l'exercice 2018/2019. Il rappelle, par ailleurs que l'affouage doit être fait par feu (c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ayant un domicile fixe et réel dans la Commune – article L145-2 du Code forestier) depuis au moins six mois avant la limite d'inscription.

Le tirage au sort aura lieu le 10 décembre à 10h00 en Mairie.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Redevance Assainissement pour l'année 2019 :

Le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les tarifs soit :

- une somme forfaitaire annuelle de 102,00 € par local ou logement
- 1,71 € par m³ consommé
- la taxe pour modernisation des réseaux de collecte prélevée par l'agence de l'eau (tarif fixé par cette dernière)

Comme chaque année cette redevance sera appelée en deux fois, au premier mai et au premier novembre.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Pénalité assainissement pour non raccordement :

Le Maire rappelle l'article 13 du règlement d'assainissement de la Commune adopté à l'unanimité en séance du Conseil le 27 janvier 2017 qui prévoit, dans son alinéa 4, le raccordement au réseau dans un délai de deux ans. Au-delà de ce délai, le propriétaire peut être astreint par décision de la Collectivité, au paiement d'une pénalité.

A ce jour, il reste 11 habitations non reliées dont 9 n'ayant fait l'objet d'aucune demande de la part de son propriétaire.

Le Maire rappelle que la date butoire est fixée au 7 février 2019 et propose au Conseil de fixer la pénalité à 1.800,00 € non soumise à la TVA soit le même montant que la somme demandée pour toute nouvelle construction. Le Maire se chargera de contacter tous les propriétaires afin de leur éviter cette pénalité.

Il est à noter que début janvier 2019 tous les propriétaires ont fait leur demande de raccordement avec un engagement précis quant à la fin des travaux.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Suite page 3

LE NETTOYAGE DU CIMENTIERE

Un « appel à bénévoles » a été lancé par la Mairie afin de procéder au nettoyage du cimetière à l'approche de la fête de La Toussaint.

En effet il n'est plus possible d'utiliser du désherbant comme par le passé et de ce fait il est difficile de garder le cimetière dans un bel état de propreté malgré tous les efforts déployés par la Commune.



Aussi il a été proposé à tous les bénévoles de se retrouver le lundi 22 octobre à 14h00 devant le cimetière et 18 personnes ont répondu présent et notamment :



- pour Brotte, Bernadette GIRE (coordinatrice du projet), Colette et Joseph FRANC, Marie-Josée GRANDJEAN, Elise NOIR et ses deux filles, Sylviane CLEMENT, Annie LAURENT, Micheline DIZIAIN, Joceline



CHAMPLOY, Danielle ECK, Roseline BRESSON accompagné d'un de ses petits fils, et le Maire

- pour BETONCOURT, Josette GARNIER accompagnée de sa petite fille et le Maire Régis DEMANGE

A l'issue des travaux, la Mairie a offert une collation à tous les participants à la salle communale clôturant ainsi une belle action de bénévolat.

Le cimetière va pouvoir être bientôt couvert de fleurs.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes :

Halloween (le samedi 20 octobre) :

Cette année les costumes des enfants et des mamans étaient particulièrement réussis.

Comme on peut le voir sur les photos, tous les participants étaient déguisés, certains étaient méconnaissables.



Photo : Adeline TARD

La récolte des bonbons auprès des habitants du village a été fructueuse permettant à tous nos petits d'être vraiment gâtés.



Nos participants ont ensuite rejoint la salle communale où une collation les attendait terminant ainsi cette belle fin d'après-midi pour le bonheur des enfants.

Soirée BEAUJOLAIS (le samedi 17 novembre) :

Une quarantaine de personnes se sont manifestées pour participer à cette cérémonie.

Les assiettes étaient bien remplies mais la consommation a été dans le droit fil de la loi EVIN autrement dit dans la modération !

Point sur les chemins forestiers :

Le Maire indique au Conseil qu'une réunion publique d'information est prévue pour le jeudi 13 décembre à 18h00 à la salle communale pour le chemin des Vignes et le chemin de la Gibecière. Cette réunion est pilotée par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF Bourgogne/Franche-Comté) avec la collaboration de l'ONF. Elle a pour but de présenter le projet et d'obtenir une subvention pour la réalisation des travaux qui peut atteindre 70%.

Point sur le SIED 70 par Jean COLOMBAIN :

Le SIED compte adhérer à la « SEML Côte-d'Or Energies » spécialisée en énergie renouvelable (montant de l'engagement : 100.000,00 €)

En projet, il est prévu la fourniture de panneaux photovoltaïques (avec pose et démontage des panneaux par EDF) soit en autoconsommation, soit en vente directe à EDF.

La fabrication sera européenne. Affaire à suivre.

Point sur la vente de la Cure :

Le Maire indique au Conseil que la signature du compromis de vente aura lieu le 17 novembre chez Marie-Paule DURGET notaire à Luxeuil, le prêt pour l'acquéreur ayant été accepté.

Point sur le hangar polyvalent :

Le permis de construire a été délivré à la Commune, les travaux de construction seront terminés pour le 10 juillet 2019.

Point sur l'aire de jeux :

L'entreprise VOIGNIER s'est engagée à livrer l'aire de jeux pour Pâques.

Compte rendu du Conseil d'école :

La directrice indique que le nombre d'élèves est de 144 (dont 11 brotais) répartis en 6 classes. En terme de projet éducatif, elle confirme que la priorité sera donnée à la maîtrise de la langue française. Il sera, par ailleurs, insisté sur l'aide aux élèves en difficulté.

Compte rendu du SIVU :

La participation financière pour Brotte est de l'ordre de 300,00 € par enfant et par trimestre.

En terme d'investissement, du matériel informatique aux alentours de 3.500,00 € est prévu dans le cadre du projet ENIR.

La charge financière relative au contrat de maintenance pour le photocopieur sera répartie entre les 7 communes du SIVU.

Compte rendu du SIEB :

Suite à la consultation pour l'étude diagnostique, l'entreprise OXYA Conseil a été retenue pour la somme de 35.232,00 €.

Les admissions en non valeur sont d'un montant de 1.106,92 €. Il s'agit de factures impayées irrécouvrables.

Une proposition a été faite à toutes les Communes adhérentes de réaliser, par convention, les mesures de débit et de pression des dispositifs de lutte contre l'incendie tous les 3 ans.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La pluie et surtout le vent menaçaient en ce début de journée. Mais tout rentra dans l'ordre dès le début de la cérémonie.

Après la lecture du message du Président de la République par le Maire, la lecture du message de l'UFAC par Clémence MALCAUSE, l'appel aux morts pour la France suivi du dépôt d'une gerbe, le Maire a demandé



aux participants d'observer une minute de silence.

Il ne faut jamais oublier que nos aînés se sont battus parfois pour récupérer quelques mètres carrés de notre territoire à l'ennemi.

La Marseillaise et le salut au drapeau ont clôturé la cérémonie. Le Maire, après avoir remercié les Maires de



Betoncourt et de Baudoncourt, le Président des anciens combattants

Joseph FRANC, le militaire de carrière Jean-Baptiste DEGEORGE, Ophélie PETITCOLIN, Pascal FOUILLET et tous les habitants des trois villages, a invité tous les participants à se rejoindre à la salle communale pour le verre de l'amitié.

Une mention particulière pour Joseph FRANC qui a réalisé cette magnifique simulation en mémoire à nos disparus pour le 100^{ième} anniversaire du 11 novembre.



NOEL DES ENFANTS

Le samedi 15 décembre à partir de 15h00, les enfants ont pu assister à l'arrivée du Père Noël au sein de notre église faute de place à la salle communale.



Il a été, ensuite, procédé à la distribution des cadeaux et pour ceux qui le souhaitaient une photo en compagnie du Père Noël. Une collation était organisée pour les enfants et leurs parents par les associations Amicale Brottaise et St Martin.

REPAS DES AINES

Les aînés du village ont été conviés au repas de fin d'année le 16 décembre à 12h00. Trois nouveaux « bébés » ont été accueillis à cette occasion : Sylviane CLEMENT, Just GRANDJEAN et Joël CARTIGNY.

Comme chaque année, l'ambiance était au rendez-vous, les assiettes bien garnies, les verres pouvaient être de couleur rouge ou blanc avec ou sans bulle. Chaque aîné est reparti avec son cadeau à la main en fin de journée.



Le sapin, pour l'occasion, a été réalisé en bois par le Vice-Président du comité des Fêtes, Clément LAROCHE, le service a été assuré de mains de maître par Elise NOIR, Marie-Josée GRANDJEAN, Bernadette GIRE, Violette HUSHERR et Micheline DIZIAIN (deuxième Adjoint).

Longue vie à nos Aînés et à l'année prochaine.

ETAT-CIVIL

NAISSANCE :

Tom LAROCHE le 28 novembre 2018

DEPART :

Madame PERREY le 18 décembre 2018

ARRIVEES :

Tatiana COLEONI et Cédric GEIGER le 1er décembre 2018

Sophie CORNEVEAUX le 7 décembre 2018

Merci aux nouveaux Brottais de vous présenter en Mairie lors de votre arrivée

Question diverse :

Suite de la page 3

Pose de rampes sur les marches de l'église :

Le Maire demande au Conseil d'approuver la pose de rampes pour faciliter l'accès de l'église à certaines personnes.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité